

Lettre de soutien de la Collégiale de Pneumologie de l'AP-HP au Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes



20, rue Leblanc
75908 PARIS Cedex 15
Standard : 01 56 09 20 00

Pneumologie et Soins intensifs

Centre de Compétences Maladies Rares Pulmonaires

Pr Hervé SORS, Chef de Service
Secrétariat 01 56 09 34 61

Pr Guy MEYER, PUPH
Secrétariat 01 56 09 34 62

Pr Dominique ISRAËL-BIET, PUPH
Secrétariat 01 56 09 34 89

Dr Olivier SANCHEZ, MCU-PH (USI)
Téléphone 01 56 09 34 87

Dr Philippe REYNAUD, PH
Téléphone 01 56 09 34 84

Dr B. PLANQUETTE, CCA (USI)
Téléphone 01 56 09 31 92

Dr J. F. BOITIAUX, CCA (Salle)
Téléphone 01 56 09 35 14

Dr B. CARON, CCA (Salle)
Téléphone 01 56 09 34 89

Dr Karine GILLET-JUVIN, Attachée (HDJ)
Téléphone 01 56 09 27 35

Dr Delphine WERMERT, Attachée (USI)
Téléphone 01 56 09 34 86

Dr Judith VALCKE, Attachée (HDJ)
Téléphone 01 56 09 35 14

Dr Philippe MICHARD, Attaché

Encadrement Infirmier

Me Pascale SOUID (CSI)
Téléphone 01 56 09 26 80

Mr Peter de KAM (USI)
Téléphone 01 56 09 35 12

Mme Gwenaëlle NIQUET (Salle)
Téléphone 01 56 09 35 17

Télécopie de l'administration

Téléphone 01 56 09 32 55

Nouveaux Consultants

Téléphone 01 56 09 34 61

Hôpital de Jour

Téléphone 01 56 09 35 97

Hospitalisation conventionnelle

Téléphone 01 56 09 35 13 / 95

Unité de soins intensifs

Téléphone 01 56 09 25 64

Endoscopie bronchique

Téléphone 01 56 09 34 37

URGENCES EMBOLIE PULMONAIRE

Téléphone 01 56 09 22 41

REANIMATEUR DE GARDE USI

Téléphone 01 56 09 29 92

PNEUMOLOGUE URGENCES

Téléphone 01 56 09 28 29 / 28 54

Devant la pénurie croissante des Masseurs Kinésithérapeutes (MK) dans les hôpitaux publics et notamment à l'AP-HP, la Collégiale de Pneumologie s'associe pleinement au CNO des MK pour alerter nos autorités de tutelle sur la situation dramatique à laquelle sont confrontés nos hôpitaux dans ce contexte.

La diminution marquée des effectifs de MK impacte directement la qualité des soins des patients hospitalisés pour une affection respiratoire, leur reprise d'autonomie et de ce fait la durée de leur séjour dans les services de Pneumologie.

Face à cette situation, plusieurs types de solution devraient être envisagés et discutés entre autorités compétentes à savoir l'AP-HP et la Collégiale de MK.

- 1) recrutement par l'AP-HP de jeunes MK diplômés à un niveau de rémunération au moins équivalent à celui proposé par les ESPIC (équivalent à l'échelon 7)
- 2) autorisation des MK hospitaliers à exercer une activité mixte, publique et libérale, à l'hôpital.
- 3) levée du quota des heures supplémentaires (15 h/mois à l'heure actuelle) et revalorisation de leur tarif

La résolution du manque de plus en plus marqué des MK dans nos hôpitaux publics est très urgente à l'heure où :

- 1) la qualité des soins est un devoir
- 2) la durée de séjours hospitaliers est l'un de nos marqueurs d'activité et de financement
- 3) de plus en plus d'études scientifiques témoignent de l'impact réel très clairement positif de la kinésithérapie respiratoire dans la prise en charge de nos patients et sur la pertinence de leurs soins
- 4) à l'heure enfin où Qualité, sécurité et pertinence des soins sont au cœur des stratégies et des leviers de transformation du système de santé

C'est la raison pour laquelle la Collégiale de Pneumologie de l'AP-HP tient à apporter tout son soutien au CNO des MK dans ces négociations avec nos autorités de tutelle.

A Paris, le 15Mai 2018

Professeur Dominique Israël-Biet
Présidente de la Collégiale de Pneumologie